

Numéro 17 - 15 mars 2021

**Le budget fédéral et les emprunts gouvernementaux**

## **Une nouvelle loi qui autorise des emprunts illimités**



- **Un stratagème libéral pour payer les riches pour augmenter les emprunts auprès des prêteurs privés**

**Un vaste appui aux travailleurs d'hôtellerie de la Colombie-Britannique**

- **Les travailleurs d'hôtellerie organisent une action militante à l'occasion de la Journée internationale des femmes**
- **Les conseils municipaux de New Westminster et de Victoria appuient les travailleurs d'hôtellerie**

---

**Le budget fédéral et les emprunts gouvernementaux**

## **Une nouvelle loi qui autorise des emprunts illimités**

Le projet de loi C-14, *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 novembre 2020 et mettant en oeuvre d'autres mesures*, vise à donner au cabinet fédéral le pouvoir illimité d'emprunter de l'argent aux prêteurs privés mondiaux. Ce projet de loi

impudent devant le Parlement concentre plus de pouvoir entre les mains du cabinet fédéral qui peut agir en toute impunité.



L'argent emprunté est une arme à double tranchant pour payer les riches à l'échelle mondiale. L'argent est utilisé pour effectuer des paiements mal acquis aux cartels et aux monopoles les plus favorisés, et le service continu de la dette devient une caisse occulte garantie pour les prêteurs qui fonctionne pendant des décennies et qui peut prendre des proportions gigantesques à tout moment lorsque l'inflation frappe, provoquant la destruction et la misère.

Le projet de loi C-14 augmente immédiatement le pouvoir d'emprunt du gouvernement à 1,8 billion de dollars. Ce montant est important, car il poussera la dette fédérale au-delà du PIB de 2020 du Canada, soit 1,71 billion de dollars. En fait, il n'y aura pas de véritable limite aux emprunts

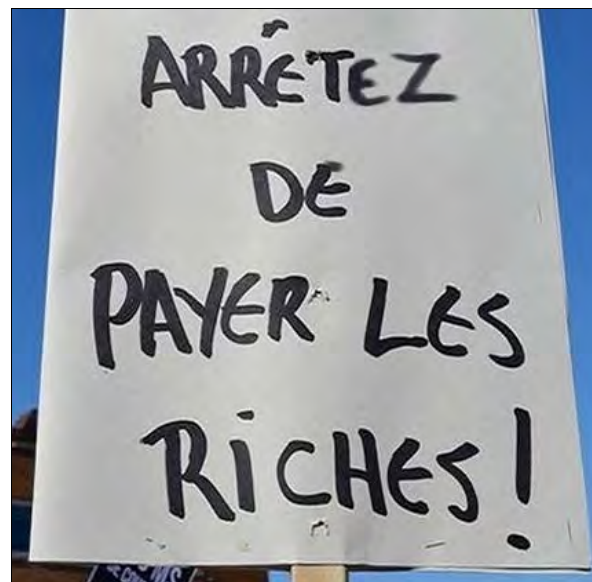
auprès de prêteurs privés, car le projet de loi le stipule spécifiquement : « Le ministre peut contracter des emprunts en vertu de tout décret pris en vertu des alinéas 46. 1a) ou b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* même si ces emprunts font en sorte que le montant maximum prévu à l'article 4 de la présente loi est dépassé. »

L'alinéas 46.de la *Loi sur la gestion des finances publiques* se lit ainsi : « Le gouverneur en conseil peut, par décret, au cours d'un exercice, autoriser le ministre à contracter des emprunts en vue : a) du paiement de toute somme devant être payée au cours de l'exercice relativement aux emprunts contractés sous le régime de la présente loi ou d'une autre loi fédérale; b) de l'extinction ou de la réduction de toute charge de l'État, si le ministre estime que celle-ci devrait être éteinte ou réduite. »

Le ministre pourrait identifier toute dette existante ou tout autre passif gouvernemental et ordonner qu'on emprunte de l'argent pour l'éteindre ou le réduire. Un passif pourrait être quelque chose de similaire à l'achat par le gouvernement du projet d'expansion du pipeline Trans Mountain pour 4,5 milliards de dollars à ses propriétaires américains en difficulté qui voulaient l'abandonner sans y perdre leurs chemises. Le passif pourrait être les 19 milliards de dollars que le gouvernement propose de dépenser pour de nouveaux avions de combat pour l'économie de guerre des États-Unis.

Quel que soit le parti cartellisé au pouvoir, le Cabinet et les ministres s'emparent furtivement de plus en plus de pouvoirs de prérogative sur les politiques et les actions gouvernementales. Ils les financent en empruntant de l'argent à des prêteurs privés et par les impôts aux particuliers. Les pouvoirs de prérogative croissants sont les pouvoirs de police d'une petite clique de dictateurs au service de l'oligarchie mondiale.

Le Parlement a même perdu sa fonction d'endroit où discuter et débattre des enjeux et est devenu un service de désinformation non essentiel qui répand des absurdités et provoque des scandales pour détourner l'attention de ce que le Cabinet et les ministres font en catimini. Le rôle des autres partis cartellisés est de permettre cela alors qu'ils



s'efforcent de se positionner pour devenir le Cabinet et s'emparer des pouvoirs de prérogative de police du parti cartellisé au pouvoir. Le peuple est soumis à un barrage médiatique sans fin selon lequel les libéraux sont populaires ou que le changement viendra avec un autre parti cartellisé au pouvoir. Tous soutiennent un système régi par des pouvoirs de police de prérogative pour maintenir le peuple sans pouvoir.

*Forum ouvrier* dénonce la corruption du projet de loi C-14 qui, entre autres, élargit les emprunts publics auprès des prêteurs privés. Il appelle tous les travailleurs à prendre en main l'appel « Arrêtez de payer les riches; Augmentez les investissements dans les programmes sociaux ». La clique au pouvoir a transformé le Canada en une immense caisse occulte pour les oligarques mondiaux. L'ensemble de la clique au pouvoir devrait être démis de ses fonctions.

***Le renouveau démocratique est à l'ordre du jour !  
Arrêtez de payer les riches; Augmentez les investissements dans les programmes sociaux !***

---

## **Un stratagème libéral pour payer les riches pour augmenter les emprunts auprès des prêteurs privés**

Dans un article pour nationalnewswatch.com, K.W. Grafton donne des informations alarmantes au sujet du projet de loi C-14, *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 novembre 2020 et mettant en oeuvre d'autres mesures*. Le projet de loi a passé l'étape de la deuxième lecture et a été envoyé au Comité permanent des finances qui a tenu sa discussion la plus récente sur le projet de loi le 11 mars.

L'information fournie par K.W. Grafton montre une fois de plus comment les gouvernements concentrent de plus en plus de pouvoir entre leurs mains afin d'agir en toute impunité. Ce qui est masqué c'est que ces emprunts sont une vaste escroquerie pour payer les riches parce que ces emprunts sont faits auprès de prêteurs privés qui empochent une fortune mal acquise qui est garantie par le gouvernement du Canada.

Le projet de loi C-14 a été déposé au parlement le 2 décembre 2020 par la vice première-ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland pour mettre en oeuvre l'« Énoncé économique de l'automne de 2020 ». Il est conçu de façon à permettre au gouvernement de continuer de fonctionner sans avoir à déposer un budget et aucun budget n'a été présenté depuis le 19 mars 2019.

K.W. Grafton explique que le projet de loi concerne en partie les emprunts du gouvernement fédéral.

« On lit dans le sommaire du projet de loi : 'La partie 7 modifie la *Loi autorisant certains emprunts* pour, entre autres, augmenter le montant maximum de certains emprunts et inclure dans le calcul de ce montant certains emprunts qui en étaient auparavant exclus. Elle apporte aussi une modification connexe à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.'

« Ces 'emprunts' ont fait l'objet de discussions lors des 'Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2021' tenues par le Comité permanent des finances en janvier, où on a appris que Chrystia Freeland entendait accroître le pouvoir d'emprunt du gouvernement jusqu'à un montant de 1,8 billion de dollars, soit plus que le PIB de 1,7 billion du Canada en 2020 », explique K.W. Grafton.

Soulignant que le diable est dans les détails, il explique que les détails se trouvent dans la Partie 7 du projet de loi.

« La partie 7, qui porte sur la *Loi autorisant certains emprunts*, comprend des modifications à la loi

pour faire passer le plafond des emprunts de 1 168 000 000 000 \$ à 1 831 000 000 000 \$. »

L'auteur de l'article poursuit :

« Puis, quelque chose vient modifier ce qui vient d'être écrit :

« La partie 7 comprend l'amendement 6 suivant : 'Le ministre peut contracter des emprunts en vertu de tout décret pris en vertu des alinéas 46. 1a) ou b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* même si ces emprunts font en sorte que le montant maximum prévu à l'article 4 de la présente loi est dépassé.'

« Le paragraphe 46.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* se lit ainsi :

‘ Le gouverneur en conseil peut, par décret, au cours d'un exercice, autoriser le ministre à contracter des emprunts en vue :

'a) du paiement de toute somme devant être payée au cours de l'exercice relativement aux emprunts contractés sous le régime de la présente loi ou d'une autre loi fédérale;

'b) de l'extinction ou de la réduction de toute charge de l'État, si le ministre estime que celle-ci devrait être éteinte ou réduite;'

« Ainsi, bien que la limite de l'emprunt soit fixée à 1,8 billion de dollars, la ministre peut ignorer cette limite et emprunter encore plus...disons deux billions...trois billions... 10 billions; il n'y a pas vraiment de limite, au-delà des réalités du marché de la cote de crédit du Canada qui diminue.

« La formulation du paragraphe 46.1 permet également au gouvernement d'emprunter n'importe quel montant pour rembourser ses dettes. Cela va être commode lorsque la dette actuelle à court terme et à faible taux d'intérêt liée à la COVID-19 arrivera à échéance et devra être refinancée (à des taux d'intérêt qui seront certainement plus élevés). Les contribuables devront emprunter de l'argent à un taux d'intérêt élevé pour rembourser les dettes contractées à faible taux d'intérêt. »

Grafton souligne que « le plafond proposé de 1,8 billion de dollars fera grimper le ratio de la dette au PIB du Canada à 105,26 % ». Il écrit que selon la Banque mondiale, les pays qui ont un ratio de dette au PIB qui dépasse 77 % pendant de longues périodes souffrent de réductions significatives dans leur croissance économique.

« Puisqu'on prévoit que le ratio de la dette au PIB du Canada demeurera au-dessus de 100 % jusqu'à 2025, et que 75 % des emprunts ont été des emprunts à court terme (quatre années et moins) jusqu'à maintenant, la plus grande partie de ces emprunts devront être refinancés à des taux plus élevés pendant une période de croissance économique stagnante ou réduite.

« Le Canada devra trouver de l'argent dans des conditions moins qu'optimales; forcé d'emprunter, une croissance économique pauvre, un ratio de dette au PIB élevé, et une cote de crédit diminuée. »

(« *Le projet de loi C-14 est une 'Black Card' American Express pour les libéraux* » - K.W. Grafton - *nationalnewswatch.com*, 7 mars 2021)

## Un vaste appui aux travailleurs d'hôtellerie de la Colombie-Britannique

### Les travailleurs d'hôtellerie organisent une action militante à l'occasion de la Journée internationale des femmes



À l'occasion de la Journée internationale des femmes, les travailleurs d'hôtellerie en Colombie-Britannique ont lancé une campagne pour sensibiliser les gens au sujet de leur lutte à la défense des travailleurs du secteur. La campagne, organisée par les travailleurs représentés par la section locale 40 de Unite Here et intitulée « Femmes inégales – un traitement du XIXe siècle en plein XXIe siècle en Colombie-Britannique », a été annoncée lors d'une manifestation et une conférence de presse militantes au Plaza Jack Poole à Vancouver. La présidente de la section locale 40, Zailda Chan, et des travailleurs de plusieurs hôtels ont présenté les revendications des travailleurs d'hôtellerie, dont la majorité sont des femmes issues de minorités nationales : que les hôtels cessent les congédiements et garantissent à tous les travailleurs le droit d'être rappelés à leur emploi lorsque l'industrie reprendra.



Les travailleurs ont tenu des manifestations, des conférences de presse et d'autres actions, y compris une grève de la faim de 22 jours devant la législature de la Colombie-Britannique en 2020, pour informer tout le monde de ce qui se passe et pour créer l'opinion publique en appui à leur cause. Ces actions ont porté fruit alors que certains hôtels ont accepté de prolonger le droit de rappel et de ne pas congédier les travailleurs qui ont été mis à pied à cause de la pandémie. D'autres hôtels continuent de se servir de la pandémie pour justifier le congédiement permanent de travailleurs et pour refuser de négocier des périodes de rappel prolongées. Un des volets de la campagne est d'inviter les clients des hôtels à faire affaire seulement avec les hôtels qui ont prolongé le droit de rappel des travailleurs.

Les travailleurs de l'hôtel Hilton Metrotown ont déclenché une grève partielle le 3 février en opposition aux attaques des propriétaires contre les droits des travailleurs. Michelle Travis, une porte-parole de la section locale 40 de Unite Here, a expliqué à *Forum ouvrier* qu'au cours de la dernière année, tant sur la question des négociations pour la convention collective que des fermetures liées à la COVID-19, la direction de l'hôtel a refusé de prolonger la période de rappel au-delà de 12 mois, une période nettement insuffisante compte tenu des circonstances extraordinaires. Les propriétaires d'hôtels ont ouvertement quêté des fonds de sauvetage au gouvernement, déclarant que s'ils ne reçoivent pas de fonds publics, les travailleurs perdront leurs emplois, tentant de créer une opinion publique en leur faveur. Derrière cette façade, en coulisse ils tentent d'instrumentaliser la pandémie pour se débarrasser de travailleurs, en particulier ceux qui ont le plus d'ancienneté. Dans les négociations contractuelles, l'hôtel exige des concessions qui réduiraient le salaire de certains travailleurs au salaire minimum, couperaient les avantages sociaux liés à l'assurance-médicale, élimineraient les régimes de retraite et ainsi de suite. « Les personnes les plus frappées sont les femmes qui subissent déjà de façon disproportionnée les répercussions de la pandémie », a dit Michelle Travis, qui a ajouté : « Ils veulent éliminer le plan d'assurance-médicale au beau milieu d'une urgence médicale mondiale et utiliser les congédiements de masse comme tactique d'extorsion pour aggraver les conditions de travail. C'est révoltant. »

Le gouvernement néodémocrate de la Colombie-Britannique doit aussi rendre des comptes pour ses refus répétés d'assumer sa responsabilité sociale de protéger les emplois en garantissant les droits de rappel et en interdisant la manipulation du Code du travail par les employeurs. Il y a huit mois, le premier ministre John Horgan a déclaré lors d'une conférence de presse : « Nous demandons aux employeurs de faire la bonne chose et de veiller à conserver, autant que possible, l'intégrité de la main-d'oeuvre. C'est ce à quoi nous nous attendons, et si nous devons entreprendre une démarche législative pour protéger les travailleurs, nous le ferons. » Concrètement, son gouvernement a refusé d'agir et a abandonné les travailleurs à leur sort.

À la conférence de presse, le syndicat a rapporté qu'il allait organiser d'autres actions pour continuer d'exercer de la pression dans les prochains jours et les prochaines semaines jusqu'à ce que ses revendications soient satisfaites.

*(Photos : Section locale 40 de Unite Here)*

---

## **Les conseils municipaux de New Westminster et de Victoria appuient les travailleurs d'hôtellerie**

Le 23 février et le 4 mars, respectivement, les conseils municipaux de New Westminster et de Victoria ont adopté à l'unanimité des motions en appui au droit des travailleurs d'hôtellerie d'être rappelés à leur emploi. Les deux conseils ont affirmé que « les gens ne doivent pas perdre leur moyen de subsistance à cause de la pandémie » et se sont engagés à écrire aux ministres provinciaux du Travail et du Tourisme pour exprimer leur appui au droit des travailleurs mis à pied de retourner à leurs emplois lorsque la pandémie s'apaisera. Les deux conseils ont aussi décidé de contacter leurs homologues, l'Association du gouvernement local de la vallée du Bas-Fraser et l'Association de l'île de Vancouver et des communautés côtières, ainsi que l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, « les encourageant à tenir leurs futures conférences et événements dans des hôtels qui respectent les droits des travailleurs et qui versent minimalement un salaire de subsistance. »

Dans une lettre du 1er mars au Hilton Metrotown à Burnaby, le maire de Burnaby Mike Hurley a écrit : « L'impact économique de la COVID-19 sur les travailleurs d'hôtellerie, en particulier les femmes, a été dévastateur. Les femmes qui ont nettoyé les chambres, préparé les repas et servi les

clients pendant des décennies méritent un traitement juste en ces moments difficiles. Au lieu de cela, l'hôtel Hilton Metrotown les traite comme si elles étaient bonnes à jeter et ce n'est pas acceptable. Je vous exhorte à garantir à ces femmes leur droit de retourner au travail. »

---

**(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)**

**PDF**

**NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL**

**Site web : [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Email : [forumouvrier@cpcml.ca](mailto:forumouvrier@cpcml.ca)**